



COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL du 15 septembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le quinze septembre, à dix-neuf heures, le Comité Syndical s'est réuni en session ordinaire dans la salle de l'Espace Albert POULAIN à Pipriac, sous la présidence de Madame GARDAN Christine, Présidente.

Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes de synthèse ont été transmises par voie électronique aux délégués du syndicat, le 9 septembre 2021.

Présents : (31+1)

LERAY Loïc, THEBAULT Yves, GLEMEAU Jean-Yves, LECLERC Antinéa, VERON Christophe, BAUDU Gérard, GUERIF Martine, MELLET Yvon, NICOLAS Erwan, BRIZARD André, LEMOINE Jean, LARRAY Jacques, JOUADE Pierre, JOUAND Vanessa, LEMOINE Gérard, LESIMPLE Mickaël, MORICEAU Marie-Françoise, PRIME Evelyne (arrive à 19h53), ROULLEAU Christophe, TEILLARD Louis, THOMAS Pierre, CHAUDAGNE Michel, LANGE Jean-Marie, PAPAIL Yves, PITRE Rémi, BESQUEL Jean-René, BOUREL Cécile, CHRISTIE Marc, BRUNARD Chrystele, LE MERLUS François, LOYER Françoise

Absents représentés par un suppléant:

ROLLAND Yannick par BRUNARD Chrystèle, RIGAUD Véronique par LOYER Françoise,

Absents ayant donné procuration (4) :

CHERIF Catherine à LEMOINE Jean, LE CHENECHAL Didier à LE MERLUS François, SAULNIER Aurélie à LANGE Jean-Marie, PERRIN Yvonnick à GLEMEAU Jean-Yves.

Absents excusés : GARCIA Joël, MINIER Vincent, MOREL Antony, COUDRAIS Marie-Laure, DANILO Franck, THILLOU Yves, RICORDEL Jérôme

Absents : (10)

PAVOINE Jérôme, BAZIN Bruno, DANIERE Jacques, DENIEL Franck, JARDIN Jeffrey, GUERRO Pascal, MERCIER José, MOTEL Jean-Yves, SALMON Maurice-Pierre, VOLAND Christian,

Suppléants assistants sans représenter de titulaire (ne vote pas) :

BOISNARD Christine, BOUVIER Nadine

Agents présents :

SIEPER Anita (DGS), LERAY Sylvanie (Assistante de direction)
AFFRE Sébastien (Responsable du Pôle technique), GUIBERT Ronan (Responsable des déchetteries), GUILLE Nadège (Responsable des collectes), NERZIC Marion (Responsable du site de la lande de libourg).

32 élus présents plus 4 pouvoirs = 36 votants



Mme Christine GARDAN ouvre la séance, et fait l'appel des délégués présents.
Monsieur BRIZARD André est secrétaire de séance.

Procès-verbal de la séance du Comité Syndical du 30 juin 2021 /
Monsieur LEMOINE Gérard précise qu'il a informé que sur la déchetterie du Petit Fougeray la borne pour badger est trop haute, que les usagers doivent descendre de véhicule et qu'il l'a signalé le 30 juin. Après cette remarque le P.V. de la séance du 30 juin est adopté à l'unanimité.



Ordre du jour

- **Institution et vie politique**
 1. Présentation et adoption du rapport annuel 2020
 2. Convention TER
 3. Elargissement des horaires de déchetteries.

- **Finances locales, Budget**
 4. Décision modificative n° 2 : Provisionnement pour créances
 5. Décision modificative n° 3 : Apurement du compte 1069

- **Fonction Publique**
 6. Vœu sur la santé au travail
 7. Création de postes et mise à jour du tableau des emplois permanents

- **Commande Publique**
 8. Avenant au marché de travaux de la recyclerie de Bain-de-Bretagne lot 2 couverture entreprise Feratte
 9. Avenant au marché de travaux de la recyclerie de Bain-de-Bretagne lot 3 menuiseries exterieures entreprise Bodiguel Gauvin
 10. Avenant au marché de travaux de la recyclerie de Bain-de-Bretagne lot 7 peinture entreprise Margue
 11. Avenants au marché de travaux de la recyclerie de Bain-de-Bretagne lot 9 électricité entreprise Rihet
 12. Avenant au marché de travaux de la recyclerie de Bain-de-Bretagne lot 10 enseignes entreprise Optima concept

Décisions prises par la Présidente par délégation du Comité Syndical : rendu compte au Comité

- **Institution et vie politique**
 1. **Présentation et adoption du rapport annuel 2020**

Le rapport annuel 2020 vous a été distribué le 30 juin ou envoyé par courrier, si vous n'étiez pas présents le 30 juin.

Sur le site internet du Smictom, vous bénéficiez d'un accès à un espace dédié et sécurisé spécialement créé pour vous.

Vous pourrez y retrouver la version informatique du Rapport Annuel 2020, qui vous sera présenté lors de la réunion du Comité Syndical.

Pour vous connecter sur votre espace dédié.

1/ connectez-vous au site www.smictom-paysdevilaine.fr

2/ cliquez sur « élus », tout en haut de l'écran

3/ entrez le mot de passe suivant : (ce mot de passe est confidentiel)

Afin de préserver notre environnement, merci de ne pas imprimer ce document.

Vu le CGCT

Le Comité Syndical après avoir entendu l'exposé et délibéré décide à l'unanimité des votants (vote à main levée)

- **D'adopter le rapport annuel 2020.**
- **D'autoriser Madame La Présidente à signer tous les documents se rapportant à cette décision**

Vote : pour : 36, contre : 0, abstention : 0

2. Convention TER

Le dossier TER continue :

Suite aux échanges entre le SMICTOM, VHBC, BPLC et R.A, qui ont permis d'identifier des objectifs partagés et suite à l'adoption de ces objectifs et du projet de plan d'actions par le comité syndical, le dossier déposé à l'ADEME a été retenu.

Il convient maintenant de signer une convention entre Redon Agglomération, VHBC, BPLC, le Smictom et le Pays.

Cette convention est une annexe.

Vu le CGCT,

Vu la délibération : 2021-03-010 du 24 mars 2021

Vu la délibération : 2021-06-012 du 30 juin 2021

Le Comité Syndical après avoir entendu l'exposé et délibéré décide à l'unanimité des votants (vote à main levée)

- **D'autoriser Madame La Présidente à signer la convention et tous les documents se rapportant à cette décision**

Vote : pour : 36, contre : 0, abstention : 0

3. Elargissement des horaires de déchetteries.

Les horaires des déchetteries ont été élargis sur juillet, août, septembre.

Pour améliorer, le fonctionnement, il a donc été :

- Ajouté des créneaux d'ouverture sur les déchetteries de : Guichen, Bain de Bretagne, Guipry-Messac, Val d'Anast (1/2 journée par déchetterie)
- Ajouté un 4ème agent le samedi à Bain de Bretagne
- Augmenté de 1h30 le temps d'ouverture le samedi à Bain de Bretagne.

Même si, il est difficile de se fier aux statistiques, car il n'y a pas beaucoup de recul, c'était la période des vacances, mais nous avons eu du monde sur les nouvelles périodes d'ouvertures. Ainsi les statistiques démontrent un report de fréquentation de 16 % à 23 % suivant les déchetteries (16 % à Bain, sachant que le badgeage est manuel et ne concerne que le haut de quai) et il est fort probable que la fréquentation sur ces nouvelles périodes augmentent. On voit donc déjà que ces nouvelles ouvertures permettent de fluidifier les fréquentations

Le bureau

- S'est prononcé sur la pérennisation de ces nouveaux horaires afin que nous puissions faire une communication généralisée.

La communication pourrait être :

- Un article dans le Smictom info

- Un article dans la presse
- Une communication auprès de toutes les mairies
- Une newsletter à tous les usagers qui acceptent ce mode de communication.

Avec la pérennisation de ces horaires les horaires des déchetteries seraient donc les suivants :

PERIODE ESTIVALE (du 01/04 au 31/10)	LUNDI		MARDI		MERCREDI		JEUDI		VENDREDI		SAMEDI	
	MATIN	APRES MIDI	MATIN	APRES MIDI	MATIN	APRES MIDI	MATIN	APRES MIDI	MATIN	APRES MIDI	MATIN	APRES MIDI
BAIN-DE-BRETAGNE		14H00 à 18H00			9H00 à 12H00	14H00 à 18H00			9H00 à 12H00	14H00 à 18H00	8H30 à 12H30	13H30 à 18H00
GRAND-FOUGERAY		14H00 à 18H00				14H00 à 18H00				14H00 à 18H00	9H00 à 12H00	14H00 à 18H00
GUICHEN		14H00 à 18H00			9H00 à 12H00	14H00 à 18H00			9H00 à 12H00	14H00 à 18H00	9H00 à 12H00	14H00 à 18H00
GUIPRY-MESSAC		14H00 à 18H00			9H00 à 12H00				9H00 à 12h00	14H00 à 18H00	9H00 à 12H00	14H00 à 18H00
LE PETIT-FOUGERAY Plateforme Végétaux						14H00 à 18H00					9H00 à 12H00	14H00 à 18H00
PIPRIAC	9H00 à 12H00		9H00 à 12H00			14H00 à 18H00					9H00 à 12H00	14H00 à 18H00
SIXT-SUR-AFF		14H00 à 18H00									9H00 à 12H00	
VAL D'ANAST		14H00 à 18H00				14H00 à 18H00			9H00 à 12H00	14H00 à 18H00	9H00 à 12H00	14H00 à 18H00

PERIODE HIVERNALE (du 01/11 au 31/03)	LUNDI		MARDI		MERCREDI		JEUDI		VENDREDI		SAMEDI	
	MATIN	APRES MIDI	MATIN	APRES MIDI	MATIN	APRES MIDI	MATIN	APRES MIDI	MATIN	APRES MIDI	MATIN	APRES MIDI
BAIN-DE-BRETAGNE		14H00 à 17H00			9H00 à 12H00	14H00 à 17H00			9H00 à 12H00	14H00 à 17H00	9H00 à 12H30	13H30 à 17H00
GRAND-FOUGERAY		14H00 à 17H00				14H00 à 17H00				14H00 à 17H00	9H00 à 12H00	
GUICHEN		14H00 à 17H00			9H00 à 12H00	14H00 à 17H00			9H00 à 12H00	14H00 à 17H00	9H00 à 12H00	14H00 à 17H00
GUIPRY-MESSAC		14H00 à 17H00			9H00 à 12H00				9H00 à 12H00	14H00 à 17H00	9H00 à 12H00	14H00 à 17H00
LE PETIT-FOUGERAY Plateforme Végétaux						14H00 à 17H00					9H00 à 12H00	14H00 à 17H00
PIPRIAC	9H00 à 12H00		9H00 à 12H00			14H00 à 17H00					9H00 à 12H00	14H00 à 17H00
SIXT-SUR-AFF		14H00 à 17H00									9H00 à 12H00	
VAL D'ANAST		14H00 à 17H00				14H00 à 17H00			9H00 à 12H00	14H00 à 17H00	9H00 à 12H00	14H00 à 17H00

**Vu le CGCT,
Vu le budget du Smictom
Vu l'avis de la commission,
Vu l'avis du bureau**

Le Comité Syndical après avoir entendu l'exposé et délibéré décide à l'unanimité des votants (vote à main levée)

- **De la pérennisation de ces horaires à compter du 1er octobre 2021.**
- **D'autoriser Madame la Présidente à signer tout document en lien avec cette affaire.**

Vote : pour : 36, contre : 0, abstention : 0

- **Finances locales, Budget**

4. Décision modificative n° 2 : Provisionnement pour créances

La trésorerie demande une décision modificative pour créances douteuses, il s'agit de prévoir des crédits pour des possibles impayés. L'état de provisionnement des créances dressé par le trésorier fait apparaître une créance de plus de 2 ans (facturation dépôt en déchetterie de 2018), pour un montant de 985,82 €. Il est donc nécessaire de provisionner 30 % de cette somme (295,78 €) Pour ne pas avoir à revenir sur ce genre d'écriture, il est proposé de voter la décision modificative suivante :

Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement	
Art 6817 dotations aux provisions	1 000 €	Art 744 FCTVA	1 000 €
TOTAL	1 000 €	TOTAL	1 000 €

**Vu le CGCT,
Vu le budget du Smictom**

Le Comité Syndical après avoir entendu l'exposé et délibéré décide à l'unanimité des votants (vote à main levée)

- **De voter la décision modificative n° 2 ci-dessus présentée.**
- **D'autoriser Madame la Présidente à signer tout document se rapportant à cette décision.**

Vote : pour : 36, contre : 0, abstention : 0

5. Décision modificative n° 3 : Apurement du compte 1069

Le compte 1069 est un compte non budgétaire qui a pu être exceptionnellement mouvementé lors de la mise en place de l'instruction comptable M 14 pour neutraliser l'incidence budgétaire résultant de la mise en place du rattachement des charges et des produits à l'exercice.

Pour certaines collectivités, l'apurement de ce compte 1069 a d'ores et déjà été réalisé depuis plusieurs années, pour d'autres ce n'est pas le cas.

Dans le cadre du passage des collectivités locales au Compte Financier Unique (CFU), et à la nomenclature M57 qui sera généralisée au 1er janvier 2024 en métropole (et dans les DOM), le compte 1069, présent dans la nomenclature M14 et non repris dans le plan de comptes M57 doit dorénavant être apuré pour l'ensemble des collectivités.

Pour apurer ce compte, un mandat d'ordre mixte au C/1068 sera effectué.

Le compte 1068 est un compte de recettes et un compte de dépenses.

La décision modificative n°3 est la suivante :

Dépenses d'Investissements		Recettes d'Investissements	
Art 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	9 359,63 €	Art 10222 FCTVA	9 359,63 €
TOTAL	9 359,63 €	TOTAL	9 359,63 €

***Vu le CGCT,
Vu le budget du Smictom***

Le Comité Syndical après avoir entendu l'exposé et délibéré décide à l'unanimité des votants (vote à main levée)

- ***De voter la décision modificative n° 3 ci-dessus présentée.***
- ***D'autoriser Madame la Présidente à signer tout document se rapportant à cette décision.***

Vote : pour : 36, contre : 0, abstention : 0

- **Fonction Publique**

6. **Vœu sur la santé au travail**

Vœu pour faire face à l'urgence des difficultés de présence aux instances médicales, pour réaliser les expertises médicales et pour le maintien de la médecine du travail pour les agents territoriaux d'Ille et Vilaine

Depuis quelques années, les instances médicales qui statuent sur les situations de maladie et d'accident du travail des agents territoriaux connaissent des difficultés croissantes du fait de la pénurie des médecins généralistes et experts qui s'accroît inexorablement. Le Préfet et les services de l'Etat, l'Agence Régionale de Santé, le Doyen de la faculté de médecine, l'ordre des médecins ont tous été sensibilisés à cette impasse qui désormais devient réalité dans notre département.

Dès octobre 2021, a priori, le CDG 35 ne pourra plus réunir assez de médecins pour siéger dans les Commissions de Réforme qui statuent sur les dossiers médicaux des agents. Les conséquences humaines et financières seront importantes pour les personnes et les collectivités employeuses.

Pour remédier à cette situation qui n'est pas surprenante au regard des départs prévisibles d'une génération de médecins habitués à siéger dans ces instances, il est demandé aux élus de soutenir ce vœu qui demande une évolution dans le bon sens de la réglementation applicable à la fonction publique territoriale qui est étonnamment différente de celle appliquée dans les autres fonctions publiques et dans le secteur privé.

Cette difficulté sur le fonctionnement des instances médicales est accentuée par celle sur la médecine de prévention. Dans ce domaine également, il est urgent d'adapter la législation pour permettre la continuité de ce service indispensable au maintien dans l'emploi dans de bonnes conditions de travail.

Depuis près de 8 ans, le CDG 35 mène des actions de sensibilisation au niveau national, soit à titre individuel, soit dans le cadre de la fédération nationale des CDG, pour alerter et proposer des modifications réglementaires. Si le constat est partagé, étonnamment là aussi,

certaines évolutions s'appliquent au secteur privé et pas au secteur public, et d'autres ne passent pas le cap des rapports pour être traduits dans le droit.

Par ce vœu, il est demandé aussi aux élus d'Ille et Vilaine de soutenir ces demandes d'évolution de la réglementation pour donner les moyens au CDG d'assurer la continuité du service de médecine de prévention. Ce service mutualisé est assuré au bénéfice des collectivités adhérentes et devrait l'être auprès de celles qui ont été abandonnées par les services privés de santé au travail, sommés par les services de l'Etat de se recentrer sur leur public prioritaire...et invitées à se retourner vers le CDG 35. Les grandes collectivités qui ont un service interne de médecine de prévention connaissent aussi des difficultés et sont aussi concernées par ce vœu.

L'Etat sollicite d'ailleurs lui aussi le CDG pour le suivi médical de ses propres agents. Comment accepter que des agents publics ne bénéficient pas de suivi en santé au travail pendant des années ?

Il est donc demandé que l'Etat soit cohérent, en n'emputant pas d'un côté les collectivités de ressources existantes, et en sollicitant de l'autre le CDG pour exercer cette mission alors qu'il sait que notre établissement n'a plus les moyens d'agir !

Il est indispensable que les élus se mobilisent pour infléchir la position du législateur :

- sur le cadre réglementaire favorisant la mobilisation des médecins généralistes et experts pour assurer le fonctionnement des instances médicales
- sur le cadre réglementaire pour recruter de nouveaux médecins de prévention qui assurent le suivi en santé au travail de tous les agents publics, territoriaux, nationaux, hospitaliers.

Il est ainsi demandé :

Pour les instances médicales :

- un allègement du nombre de membres présents et notamment de médecins pour les Commissions de Réforme. Il semblerait que la nouvelle règle, prévue pour 2022, actuellement en discussion, pour les Commissions de Réforme des agents de l'Etat soit plus souple que celle en débat pour la fonction publique territoriale.
- une revalorisation et une harmonisation des indemnités pour les médecins qui siègent dans les Commissions de Réforme des 3 fonctions publiques car des différences amènent à des concurrences malsaines et des pratiques différentes incompréhensibles pour le corps médical.
- une action de communication d'envergure menée par l'Etat auprès des médecins généralistes pour les inviter à siéger au sein des instances médicales
- pour les expertises, des actions de communication et de formation des praticiens en partenariat avec l'Agence Régionale de Santé et les Ordres départementaux des médecins. Il s'agit de renouveler les listes des médecins agréés afin qu'elles puissent être fiables et mobilisables.

Pour la médecine de prévention :

- une adaptation du statut des infirmières de santé au travail pour qu'elles puissent réaliser les visites d'embauche comme dans le secteur privé, et développer des

missions dans le cadre d'un protocole général établi avec un médecin de prévention référent.

La proposition de loi pour renforcer la prévention en santé au travail, adoptée en première lecture à l'Assemblée Nationale, va être en débat au Sénat dans les prochains jours. Elle prévoit un renforcement des prérogatives des infirmières en santé au travail mais il faudra que ces évolutions soient également appliquées pour la fonction publique territoriale dans le décret annoncé avant le 31 mars 2022.

- permettre aux médecins qui exercent déjà et qui souhaitent se reconverter ou diversifier leurs activités d'exercer dans la prévention en facilitant le mode d'accès à cette spécialité. La formation de professionnalisation devrait être beaucoup plus courte et simplifiée pour ces médecins qui possèdent déjà des acquis de l'expérience. Cette prise en charge du temps de formation par les collectivités pourrait être liée en contrepartie à un contrat d'engagement de service public d'une durée raisonnable.

La proposition de loi pour renforcer la prévention en santé au travail veut donner des prérogatives aux médecins de ville pour les visites périodiques sous couvert d'une formation préalable. Par contre, les visites particulières qui ont le plus d'enjeux devront toujours être réalisées par des médecins spécialisés en santé au travail. Le problème de renouvellement de ces praticiens reste donc important.

- une revalorisation de la grille salariale des médecins en santé au travail pour être plus en phase avec l'état du marché
- rendre obligatoire un stage de 6 mois pour les internes en médecine dans un service de santé au travail durant lequel ils pourraient réaliser des visites sous protocole d'un médecin référent. Cette initiation pourrait susciter des vocations dans la spécialité santé au travail.

Des informations plus détaillées sur ce vœu vous sont présentées ci-après en indiquant le cadre général puis le contexte départemental sur la santé au travail pour les agents territoriaux.

I. CADRE GENERAL DES DIFFICULTES DE SANTE AU TRAVAIL DE CERTAINS AGENTS TERRITORIAUX

Les difficultés rencontrées par certains agents sont accentuées par le contexte actuel mais s'expliquent avant tout par des données structurelles plus inquiétantes.

1 - Données conjoncturelles des difficultés de certains agents

La prévention des risques est redevenue une priorité avec la crise sanitaire qui a obligé à adopter en urgence des mesures de protection des agents. Certaines pratiques resteront et d'autres seront à adapter au regard des problèmes rencontrés avec un travail à distance très intensif et une rupture dans les collectifs de travail depuis quelques mois.

La Mutualité Française s'inquiète d'ailleurs des mesures d'accompagnement face aux cas de troubles psychologiques qui s'accroissent avec cette période inédite.

Les médecins du travail constatent une recrudescence des alertes lors des visites et demandent aussi des moyens adaptés pour y faire face.

2 - Données structurelles sur la montée de l'absentéisme

Les difficultés rencontrées par ces agents ne sont pas une surprise. Elles sont, à des degrés différents, vécues dans beaucoup de départements.

En effet, l'Ille-et-Vilaine, comme d'autres, doit faire face à un vieillissement de ses agents territoriaux, ce qui amplifie les risques. Elle connaît aussi un problème d'attractivité des métiers qui engendre des postes vacants et des tensions sur les équipes en place pour assurer la continuité et la qualité du service public.

Les données du contrat groupe d'assurances statutaires indiquent que le taux d'absentéisme est désormais de 9,3% en 2020. Les mesures de prévention prises par les employeurs permettent de réguler cette courbe.

II. CONTEXTE DEPARTEMENTAL DES DIFFICULTES SUR LES INSTANCES MEDICALES ET LA MEDECINE DU TRAVAIL

Ce contexte est à croiser avec la pénurie médicale en santé au travail et une incapacité à maintenir un service adéquat.

1 – Une pénurie médicale qui s'accroît

Les Commissions de Réforme statuent sur l'imputabilité des accidents liés au travail et des maladies professionnelles, sur le niveau d'inaptitude, les taux d'invalidité et les demandes de mise en retraite anticipée. Le CDG 35 fait face au départ d'un médecin très présent dans ces commissions et au retrait progressif des autres médecins qui y siégeaient aussi.

Par ailleurs, certains médecins en activité ne peuvent plus consacrer autant de temps aux expertises du fait des nécessités de service au sein des hôpitaux. Des médecins agréés ne réalisent jamais d'expertise car ils n'en trouvent ni l'intérêt, ni le temps. Les postes d'internes ouverts sur la spécialité santé au travail n'attirent pas les futurs médecins.

De ce fait, les délais s'allongent pour réaliser des expertises médicales indispensables pour évaluer les droits à maladie. Les agents et les collectivités doivent gérer humainement et financièrement cette situation d'attente.

Depuis près de 40 ans, le CDG 35 propose un service de médecine de prévention qui permet de vérifier l'aptitude des agents aux postes de travail et de faire des recommandations pour les maintenir en activité. Beaucoup de Centres de Gestion départementaux offrent ou offraient ce service. Beaucoup connaissent également une raréfaction des médecins de prévention.

Une étude du Secrétariat Général aux Affaires Régionales réalisée avec les 4 CDG bretons montrait en 2016 les perspectives inquiétantes de la démographie médicale. Il y avait déjà un manque de médecins du travail qui s'est accentué avec les départs en retraite actuels et à venir.

Au CDG 35, 3 postes sur 5 sont désormais vacants faute de candidats.

2 – Des services qui ne seront plus rendus

Certaines grandes collectivités bénéficiaient d'un service privé de santé au travail mais l'Etat a demandé qu'ils se reconcentrent sur le suivi des salariés du privé. En effet, ces services privés connaissent les mêmes difficultés de renouvellement des médecins du travail.

A ce jour, en Ille et Vilaine, environ 3 000 agents territoriaux ne bénéficient plus de suivi en santé au travail sur les 31 000 agents du département. Les effectifs de médecins dans les grandes collectivités qui ont leur propre service de santé au travail sont également en diminution.

Avec les départs en retraite qui se profilent, la situation va s'aggraver pour toutes les collectivités si le renouvellement n'est pas assuré. Les infirmières en santé au travail sont venues compléter efficacement le dispositif de suivi des agents mais elles ne peuvent exercer que si des médecins référents demeurent en activité.

III. VŒU POUR ACCELERER LES MODIFICATIONS REGLEMENTAIRES POUR FAIRE FACE A LA PENURIE MEDICALE

Le CDG 35 a exprimé ses inquiétudes et élaboré des propositions depuis des années, sans résultats. Les ministres successifs ont été interpellés. Le Président du CDG 35 a même été auditionné, avec la Fédération Nationale des CDG, par la députée Charlotte Lecocq pour contribuer à son rapport. Celui-ci intitulé « Santé, sécurité, qualité de vie au travail : un devoir, une urgence, une chance » a été publiée le 18 septembre 2019 et devait inspirer de nouveaux textes réglementaires.

Ce vœu a donc pour objectif de solliciter une accélération des modifications législatives qui sont en débat pour faire face à la pénurie médicale.

***Vu le CGCT,
Vu la demande du CDG 35***

Le Comité Syndical après avoir entendu l'exposé et délibéré décide à l'unanimité des votants (vote à main levée)

- ***D'adopter le vœu ci-dessus présenté qui sollicite :***
 - **Une refonte du fonctionnement des instances médicales et des actions de sensibilisation des médecins généralistes et experts pour y participer.**
 - **Un renforcement du statut des infirmières en santé au travail, comme dans le secteur privé**
 - **Un allègement des conditions de recrutement des médecins de prévention**
- ***D'autoriser Madame la Présidente à signer tout document se rapportant à cette décision.***

Vote : pour : 36, contre : 0, abstention : 0

7. Création de postes et mise à jour du tableau des emplois permanents

Le Smictom a repris les déchetteries de Bain de Bretagne et du Petit Fougeray en régie au mois de septembre 2020. Afin de mesurer le besoin en poste, en optimisant les temps de maintenance et d'entretien, jusque-là il a été fait appel à des contractuels. En parallèle avant les vacances les horaires des déchetteries ont été élargis. De plus désirant augmenter les heures en communication pour contacter les usagers faisant des erreurs de tri, un agent des déchetteries va voir ses horaires en déchetterie diminuer et ses horaires en communication augmenter. Enfin, un agent a fait valoir ses droits à la retraite au 1^{er} septembre. Compte tenu

de ces différents points, l'organisation des déchetteries a été revue afin d'optimiser l'entretien et la maintenance en déchetteries.

Compte tenu de la reprise de Bain et Petit Fougeray en régie, et de l'augmentation des horaires de déchetterie, il convient de créer des postes :

Avant septembre 2020 : déchetteries de Bain de Bretagne := $0.66 \times 3 \text{ personnes} = 2.1972$ ETP

Avant septembre 2020 : déchetteries du Petit Fougeray := 0.5357 ETP

Vacances d'été augmentation d'heures d'ouverture des déchetteries remis sur l'année : 0.8055 ETP plus 1 quatrième personne le samedi à Bain de Bretagne 0.2554 ETP

Le transfert d'heures de déchetterie vers la communication : 0.3814 ETP donc nécessité de créer en remplacement : 0.3814 ETP

L'élargissement des horaires de déchetteries, la reprise en régie de Bain et Petit Fougeray et le renfort sur Bain représente en équivalent temps plein : 4.1752 ETP

Aujourd'hui, il est proposé de créer :

1 poste d'adjoint technique à 33h30 par semaine à compter du 1^{er} octobre = (0.9571 ETP)

1 poste d'adjoint technique à 27h par semaine à compter du 1^{er} octobre = (0.7714 ETP)

1 poste d'adjoint technique à 11h30 par semaine à compter du 1^{er} octobre = (0.3286 ETP)

1 poste d'adjoint technique à 23h25 par semaine à compter du 1^{er} octobre = (0.6691 ETP)

1 poste d'adjoint technique à 16h00 par semaine à compter du 1^{er} octobre = (0.4571 ETP)

1 poste d'adjoint technique à 8h00 par semaine à compter du 1^{er} octobre = (0.2285 ETP)

1 poste d'adjoint technique à 6h40 par semaine à compter du 1^{er} octobre = (0.1905 ETP)

1 poste d'adjoint technique à 30h00 par semaine à compter du 1^{er} octobre = (0.8571 ETP)

Pour la mise à jour du tableau des emplois permanents, il convient aussi de fermer :

- un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à 26 h 18 par semaine à compter du 1^e octobre = (0.7514 ETP car un agent déjà en poste verra son temps de travail augmenter passant de 26 h 18 à 30 h 00 par semaine (poste créé ci-dessus).

- un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet non pourvu.

- un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps complet, qui était pourvu par l'agent nommé agent de maîtrise.

La totalité des heures créées aujourd'hui s'élève donc à : 3.708 ETP

Une réorganisation des temps d'entretien et de maintenance couplée avec les ouvertures supplémentaires a permis de gagner du temps de déplacement, soit 0.4672 etp.

Il convient aussi de préciser qu'actuellement, un agent est en arrêt maladie longue durée depuis mai 2019. Vu l'âge de l'agent, il est fort peu probable qu'il puisse reprendre son activité avant son départ en retraite. L'agent est sur un poste à temps complet.

Dans la réorganisation présentée ci-dessus, le poste à 35 heures sera remplacé par un poste à 33h45.

Au départ de l'agent, il y aura donc un gain de 0.0357 ETP.

La réorganisation aura donc permis une optimisation de : $0.4672 + 0.0357 = 0.5029$ ETP

On attend le départ en retraite de l'agent pour créer le poste à 33h45 et fermer le poste à temps complet.

Compte tenu de l'ensemble de ces créations et fermetures de postes le tableau des emplois permanents est maintenant le suivant :

ETAT DU PERSONNEL - EMPLOIS (en nombre)

TEP AU 1er octobre 2021

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET

Temps complet = 35 heures

CADRES D'EMPLOIS	CATEGORIE	AUTORISES	POURVUS	TEMPS	ETP
				PARTIEL	POURVUS
<u>FILIERE ADMINISTRATIVE</u>					
Attaché principal	A	1	1		1
Rédacteur Principal de 1ère classe	B	1	1	80%	0,8
Rédacteur	B	0	0		
Adjoint Administratif Territorial principal 1ere classe	C	1	1		1
Adjoint Administratif Territorial principal 2 eme classe	C	1	0		0
Adjoints Administratif Territorial	C	7	7	dont 1 à 80% et 1 contractuel	6,8
<u>FILIERE TECHNIQUE</u>					
Ingénieur	A	1	1		1
Technicien principal 1ère classe	B	1	1	80%	0,8
Technicien principal 2eme classe	B	1	0		
Technicien	B	1	1		1
Agent de maîtrise	C	2	2		2
Adjoint Technique Territorial principal 1 ère classe	C	1	0		0
Adjoint Technique Territorial principal 2 ème classe	C	2	2		3
Adjoint Technique Territorial	C	6	6		4,8
TOTAL		26	23		22,2

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET

TEP AU 1er octobre 2021

	CATEGORIE	AUTORISES	POURVUS	DUREE	ETP
				HEBDO	POURVUS
<u>FILIERE TECHNIQUE</u>					
Adjoint Technique Territorial	C	1	1	33h30	0,9571
Adjoint Technique Territorial	C	1	1	30h00	0,8571
Adjoint Technique Territorial	C	1	1	27 h	0,7714
Adjoint Technique Territorial	C	1	1	23h25	0,6691
Adjoint Technique Territorial	C	1	1	16h00	0,4571
Adjoint Technique Territorial	C	1	1	11h30	0,3286
Adjoint Technique Territorial	C	1	1	8H00	0,2286
Adjoint Technique Territorial	C	1	1	6h40	0,1906
TOTAL		8	8		4,4597

TOTAL 34 31

AUTRES (remplacements ET/OU SURPLUS DE TRAVAIL)

<u>FILIERE ADMINISTRATIVE</u>					
Adjoints Administratif Territorial	C	1		surplus de travail	
Adjoints Administratif Territorial	C	1		surplus de travail	
Adjoints Administratif Territorial (collecte)	C	1		surplus de travail	
Adjoints Administratif Territorial (redevance)	C	1		surplus de travail	
TOTAL		4			4

NOMBRE TOTAL D'AGENT

35

ETP →

30,6597

Vu le CGCT,

**Vu le tableau des emplois permanents
Vu le budget du Smictom**

Le Comité Syndical après avoir entendu l'exposé et délibéré décide à l'unanimité des votants (vote à main levée)

- **De la création de :**
 - 1 poste d'adjoint technique à 33h30 par semaine à compter du 1^{er} octobre = (0.9571 ETP)
 - 1 poste d'adjoint technique à 27h par semaine à compter du 1^{er} octobre = (0.7714 ETP)
 - 1 poste d'adjoint technique à 11h30 par semaine à compter du 1^{er} octobre = (0.3286 ETP)
 - 1 poste d'adjoint technique à 23h25 par semaine à compter du 1^{er} octobre = (0.6691 ETP)
 - 1 poste d'adjoint technique à 16h00 par semaine à compter du 1^{er} octobre = (0.4571 ETP)
 - 1 poste d'adjoint technique à 8h00 par semaine à compter du 1^{er} octobre = (0.2285 ETP)
 - 1 poste d'adjoint technique à 6h40 par semaine à compter du 1^{er} octobre = (0.1905 ETP)
 - 1 poste d'adjoint technique à 30h00 par semaine à compter du 1^{er} octobre = (0.8571 ETP)
- **De la fermeture de :**
 - 1 poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à 26 h 18 par semaine à compter du 1^e octobre
 - 1 poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet non pourvu.
 - 1 poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps complet
- **D'inscrire ces postes au tableau des emplois permanents au 1^{er} octobre**
- **De voter le tableau des emplois permanents au 1^{er} octobre**
- **D'autoriser Madame la Présidente à signer tout document se rapportant à cette décision.**

Vote : pour : 36, contre : 0, abstention : 0

- **Commande Publique**

**8. Avenant au marché de travaux de la recyclerie de Bain-de-Bretagne lot 2
couverture entreprise Feratte**

Les travaux de rénovation et d'aménagement intérieur du bâtiment de la recyclerie de Bain-de-Bretagne sont actuellement en cours. La 1^{ière} phase des travaux (rénovation de la zone de vente) démarrée début mai, s'est terminée fin juillet. Mode d'Emplois va pouvoir rouvrir au public la partie magasin à la rentrée fin septembre. La 2^{ième} phase des travaux (rénovation des ateliers) démarrera à la rentrée pour une durée estimée de 2 mois.

Au fur et à mesure de l'avancée des travaux, d'autres travaux non prévus initialement au marché sont apparus comme étant nécessaires. Il en est ainsi d'un avenant avec la société Feratte.

Lot concerné	Entreprise	Montant initial du marché en euros HT	Nature de l'avenant	Montant de l'avenant en euros HT	Montant du lot avec l'avenant en euros HT	% d'augmentation lié à l'avenant
Lot 2 - couverture	Feratte	9 000,00 € HT	Remplacement du remplissage des lanterneaux par polycarbonate alvéolaire	1 181,60 € HT	10 181,6 € HT	+ 13,1 %

Vu le CGCT,

**Vu le budget du Smictom
Vu le codé de la commande publique**

Le Comité Syndical après avoir entendu l'exposé et délibéré décide à l'unanimité des votants (vote à main levée)

- **D'autoriser Madame la Présidente à signer cet avenant avec la société Feratte.**
- **D'autoriser Madame la Présidente à signer tout document se rapportant à cette décision.**

Vote : pour : 36, contre : 0, abstention : 0

9. Avenant au marché de travaux de la recyclerie de Bain-de-Bretagne lot 3 menuiseries extérieures entreprise Bodiguel Gauvin

Les travaux de rénovation et d'aménagement intérieur du bâtiment de la recyclerie de Bain-de-Bretagne sont actuellement en cours. La 1^{ière} phase des travaux (rénovation de la zone de vente) démarrée début mai, s'est terminée fin juillet. Mode d'Emplois va pouvoir rouvrir au public la partie magasin à la rentrée fin septembre. La 2^{ième} phase des travaux (rénovation des ateliers) démarrera à la rentrée pour une durée estimée de 2 mois.

Au fur et à mesure de l'avancée des travaux, d'autres travaux non prévus initialement au marché sont apparus comme étant nécessaires. Il en est ainsi d'un avenant avec la société Bodiguel Gauvin.

Lot concerné	Entreprise	Montant initial du marché en euros HT	Nature de l'avenant	Montant de l'avenant en euros HT	Montant du lot avec l'avenant en euros HT	% d'augmentation lié à l'avenant
Lot 3 – Menuiseries extérieures	Bodiguel Gauvin	20 109.26 € HT	Révision et étanchéité du châssis œil de boeuf	182.52 € HT	20 291,78 €HT	+ 0.9 %

**Vu le CGCT,
Vu le budget du Smictom
Vu le codé de la commande publique**

Le Comité Syndical après avoir entendu l'exposé et délibéré décide à l'unanimité des votants (vote à main levée)

- **D'autoriser Madame la Présidente à signer cet avenant avec la société Bodiguel Gauvin.**
- **D'autoriser Madame la Présidente à signer tout document se rapportant à cette décision.**

Vote : pour : 36, contre : 0, abstention : 0

10. Avenant au marché de travaux de la recyclerie de Bain-de-Bretagne lot 7 peinture entreprise Margue

Les travaux de rénovation et d'aménagement intérieur du bâtiment de la recyclerie de Bain-de-Bretagne sont actuellement en cours. La 1^{ière} phase des travaux (rénovation de la zone de vente) démarrée début mai, s'est terminée fin juillet. Mode d'Emplois va pouvoir rouvrir au public la partie magasin à la rentrée fin septembre. La 2^{ième} phase des travaux (rénovation des ateliers) démarrera à la rentrée pour une durée estimée de 2 mois.

Au fur et à mesure de l'avancée des travaux, d'autres travaux non prévus initialement au marché sont apparus comme étant nécessaires. Il en est ainsi d'un avenant avec la société Margue.

Lot concerné	Entreprise	Montant initial du marché en euros HT	Nature de l'avenant	Montant de l'avenant en euros HT	Montant du lot avec l'avenant en euros HT	% d'augmentation lié à l'avenant
Lot 7 – Peintures	Margue	17 410.19 € HT	Mise en peinture des vestiaires hommes, femmes et salle de pause Mise en peintures des murs existants des vestiaires et bureau encadrant Nettoyage, préparation et peinture sur mur extérieur existant Mise en peinture de 3 ouvrants face extérieure	3 439.21 € HT	20 849,4 € HT	+ 19.8 %

***Vu le CGCT,
Vu le budget du Smictom
Vu le code de la commande publique***

Le Comité Syndical après avoir entendu l'exposé et délibéré décide à l'unanimité des votants (vote à main levée)

- ***D'autoriser Madame la Présidente à signer cet avenant avec la société Margue.***
- ***D'autoriser Madame la Présidente à signer tout document se rapportant à cette décision.***

Vote : pour : 36, contre : 0, abstention : 0

11. Avenants au marché de travaux de la recyclerie de Bain-de-Bretagne lot 9 électricité entreprise Rihet

Les travaux de rénovation et d'aménagement intérieur du bâtiment de la recyclerie de Bain-de-Bretagne sont actuellement en cours. La 1^{ière} phase des travaux (rénovation de la zone de vente) démarrée début mai, s'est terminée fin juillet. Mode d'Emplois va pouvoir rouvrir au public la partie magasin à la rentrée fin septembre. La 2^{ième} phase des travaux (rénovation des ateliers) démarrera à la rentrée pour une durée estimée de 2 mois.

Lors du bureau du mois de juin dernier, il a été validé le principe de passer 2 avenants avec l'entreprise RIHET. Ces 2 avenants concernent les travaux suivants :

Fourniture et pose d'une alarme incendie de type T4 suite à défaut de fonctionnement constaté sur l'ancienne alarme

- Fourniture et pose d'éclairage de sécurité suite à une non-conformité réglementaire
- Fourniture et pose de deux projecteurs sur l'extérieur pour éclairer l'enseigne.
- Fourniture et pose d'une armoire électrique Tarif bleu et dépose de l'ancienne armoire suite à une non-conformité réglementaire

Lot concerné	Entreprise	Montant initial du marché en euros HT	Nature de l'avenant	Montant de l'avenant en euros HT	Montant du lot avec l'avenant en euros HT	% d'augmentation lié à l'avenant
Lot 9 - Electricité	Rihet	20 656.94 € HT	Avenant 1 : alarme incendie type 4 / éclairage de sécurité suite contrôle réglementaire / fourniture et pose de 2 projecteurs extérieurs	2 178.06 € HT	22 835 € HT	+ 10.5 %
			Avenant 2 : changement de l'armoire électrique	4 114.69 € HT	26 949.69 € HT	+ 19.9 %

***Vu le CGCT,
Vu le budget du Smictom
Vu le code de la commande publique***

Le Comité Syndical après avoir entendu l'exposé et délibéré décide à l'unanimité des votants (vote à main levée)

- ***D'autoriser Madame la Présidente à signer cet avenant avec la société Rihet.***
- ***D'autoriser Madame la Présidente à signer tout document se rapportant à cette décision.***

Vote : pour : 36, contre : 0, abstention : 0

12. Avenant au marché de travaux de la recyclerie de Bain-de-Bretagne lot 10 enseignes entreprise Optima concept

Les travaux de rénovation et d'aménagement intérieur du bâtiment de la recyclerie de Bain-de-Bretagne sont actuellement en cours. La 1^{ière} phase des travaux (rénovation de la zone de vente) démarrée début mai, s'est terminée fin juillet. Mode d'Emplois va pouvoir rouvrir au public la partie magasin à la rentrée fin septembre. La 2^{ième} phase des travaux (rénovation des ateliers) démarrera à la rentrée pour une durée estimée de 2 mois.

Au fur et à mesure de l'avancée des travaux, d'autres travaux non prévus initialement au marché sont apparus comme étant nécessaires. Il en est ainsi d'un avenant avec la société Optima Concept.

Lot concerné	Entreprise	Montant initial du marché en euros HT	Nature de l'avenant	Montant de l'avenant en euros HT	Montant du lot avec l'avenant en euros HT	% d'augmentation lié à l'avenant
Lot 10 - Enseigne	Optima Concept	2 285 € HT	Remplacement d'une enseigne en lettres découpés par deux panneaux en dibond de 1.5 m par 6 m.	955 euros HT	3 240 euros HT	+ 41.8 %

***Vu le CGCT,
Vu le budget du Smictom
Vu le codé de la commande publique***

Le Comité Syndical après avoir entendu l'exposé et délibéré décide à l'unanimité des votants (vote à main levée)

- ***D'autoriser Madame la Présidente à signer cet avenant avec la société Optima Concept.***
- ***D'autoriser Madame la Présidente à signer tout document se rapportant à cette décision.***

Vote : pour : 36, contre : 0, abstention : 0

- **Décisions prises par la Présidente par délégation du Comité Syndical : rendu compte au Comité**

19/08/2021	Maintenance préventive hydroéjecteur	SAS ATLANTIQUE INDUSTRIE	2 407,98 €
03/09/2021	Affranchissement-ENVOI DES PASS DECHETS AUX USAGERS-PUBLIPOSTAGE-10500 PLIS	SAS TRADIM	4 739,14 €
11/08/2021	ENVOI DES PASS DECHETS AUX USAGERS-PUBLIPOSTAGE	SAS TRADIM	8 442,79 €
23/06/2021	Etude de préfiguration TER situation 3-solde	TEHOP	9 108,00 €
11/08/2021	Transport refus de compostage - 07/2021 (hors marché)	SAS SECHE ECO INDUSTRIE	21 130,12 €
04/08/2021	Transport refus de compostage - 06/2021 (hors marché)	SAS SECHE ECO INDUSTRIE	33 582,89 €
19/08/2021	Mise à disposition personnel - 06/2021	Association ACTION	2 312,80 €

19/08/2021	Mise à disposition du personnel (Pipriac- Guipry-GF) 6/2021	Association AIDE EMPLOI SERVICES	2 689,43 €
03/09/2021	Mise à disposition du personnel (Pipriac- Guipry) 07/2021	Association AIDE EMPLOI SERVICES	2 871,00 €
30/06/2021	Remplacement assistante de direction et saisi des PASS 04/2021	Etablissement CDG 35	3 131,38 €
20/07/2021	Mise à disposition personnel - 05/2021	Association ACTION	3 377,00 €
03/09/2021	Mise à disposition personnel - 07/2021	Association ACTION	4 449,20 €
01/09/2021	Fourn cartes d'accès en déchetterie	SAS TRADIM	6 990,00 €
28/07/2021	ACHAT DE 2 ORDI PORTABLES HP 15 P et 17P + 3 ORDI FIXES HP	SAS RBI-INFORMATIQUE	7 669,61 €
27/07/2021	POSE ET FOURN 18 PANNEAUX ALU PANEL-2000X600mn-	SARL ALPHAPUB - BUSNEL AND CO	4 525,20 €

La séance est levée à 21 H 15